

République Française  
Département des Hautes-Alpes

## DELIBERATIONS N° 2022-051 DE LA COMMUNE DE REOTIER

Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille deux

Et le vingt trois septembre

A 19 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

**Date de la convocation** : 19 septembre 2022

**Nombre de Conseillers** :

**En exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10**

**Etaient présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER, Damien GANDELLI.

**Absent-Excusé** : Michel COLLOMB

**Secrétaire de séance** : Michel MOURONT

**Objet de la délibération** : *Frais de participation au Congrès des Maires de France.*

Monsieur Michel MOURONT, expose à l'assemblée, que les 22, 23 et 24 novembre 2022, se déroulera à Paris le 104<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France et qu'il serait intéressant pour la Commune que Monsieur le Maire puisse y assister et propose aux adjoints et aux Conseillers Municipaux qui le désirent de participer à ce congrès.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : 10 pour – 0 Contre – 0 Abstention**

- *Approuve l'expose de Monsieur MOURONT Michel – Marcel CANNAT Maire n'a pas participé au débat et au vote.*
- *Accepte de prendre en charge la totalité des frais de participation au Congrès des Maire de France.*
- *Autorise Monsieur Michel MOURONT 1<sup>er</sup> Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.*

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Michel MOURONT

